



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 mars 2015, 20h00

salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014
3. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animation en remplacement de M. Christian Leggiadro, démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la Commission du port et des rives en remplacement de M. Christian Leggiadro, démissionnaire
5. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 348'000.- pour le remplacement des lampadaires à la vapeur de mercure par un éclairage LED
6. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 211'000.- pour le changement du système de chauffage du collège d'Auvernier
7. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 456'000.- concernant le réaménagement et les mesures de modération du trafic en traversée de localité d'Auvernier
8. Rapport en vue d'acceptation du règlement concernant la distribution de l'eau
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

Le président, **M. Sylvain Ischer**, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée. Il donne lecture de la lettre de démission de M. Christian Leggiadro de la Commission culture, loisirs, sports et animation, ainsi que de celle du port et des rives.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de 37 conseillers généraux.

4 sont excusés : Mme D. Noirjean et MM. N. Amiet, I. Calderon et D. Florey.

Conseil communal in corpore.

Unanimité : 36 ; Majorité absolue : 19

## 2. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014

Au point 1, Appel, **M. Patrice Blanc (PLR)** fait remarquer que le procès-verbal mentionne 8 conseillers généraux, mais que seuls 7 sont nommés. La 8<sup>e</sup> personne excusée est M. Olivier Thiébaud.

Moyennant cette rectification, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 3. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animation en remplacement de M. Christian Leggiadro, démissionnaire

**M. Patrice Blanc (PLR)**. Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Christian Steiner, qui est nommé tacitement par acclamations.

## 4. Nomination d'un membre à la Commission du port et des rives en remplacement de M. Christian Leggiadro, démissionnaire

**M. Patrice Blanc (PLR)**. Le groupe PLR propose la candidature de Madame Dagmar Picci, qui est nommée tacitement par acclamations.

## 5. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 348'000.- pour le remplacement des lampadaires à la vapeur de mercure par un éclairage LED

**M. Frédéric Laurent (CC)** dit sa fierté du partenariat réalisé avec les deux distributeurs d'énergie de la commune. Au départ, pour Colombier uniquement, le remplacement des lampes nécessitait un budget de CHF 400'000.-. Après discussions, le coût a été ramené à CHF 348'000.- pour l'ensemble de la commune de Milvignes. M. Laurent espère que cette demande de crédit sera acceptée avec enthousiasme.

**M. Jean-François Künzi (Commission technique)**. La Commission a déjà eu l'occasion d'exprimer son souci d'économiser l'énergie, notamment au niveau de l'éclairage public. Elle communique ses observations :

- la haute toxicité du mercure, déjà éliminé d'un certain nombre d'appareils, n'est pas contestable aujourd'hui ;
- 429 lampadaires sont encore équipés d'ampoules à vapeur de mercure qui deviennent très gourmandes en énergie lorsqu'elles arrivent en fin de vie ;
- la durée de vie d'une ampoule à vapeur de mercure est nettement inférieure à celle d'une ampoule LED ;
- le remplacement des ampoules à vapeur de mercure par des ampoules LED permettra de réaliser une substantielle économie d'énergie qui pourra encore être augmentée si on se décide à baisser l'intensité lumineuse durant une partie de la nuit ;
- la commune devra obligatoirement se mettre en conformité avec les nouvelles normes définies par la Confédération et par l'Europe.

Dès lors, la Commission estime que la commune se doit de moderniser son réseau électrique en remplaçant, dans un premier temps, les ampoules à vapeur de mercure par

des ampoules LED. En conséquence, la Commission, par 8 voix et une abstention, propose d'accepter la demande de crédit.

**M. François Burgat (Commission financière).** La commune de Milvignes n'a pas le choix de faire ces travaux. Il a été relevé que cet investissement procurera une réduction de consommation de 25% dans le futur. Le Groupe E a accepté d'étendre son offre de rabais de 30.6% proposée à Colombier en 2013 à toute la commune de Milvignes. Les coûts seront répartis sur deux ans à hauteur de CHF 174'000 par année, alors qu'il était initialement prévu de ventiler CHF 125'000 par année sur 5 ans pour un coût global de CHF 500'000.-. Considérant le rapport « coût/qualité », ainsi que le montant du coût de la prestation de maintenance à future, la Commission préavise favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

**M. Roberto Ronchi (PLR).** Le crédit concerne essentiellement 429 lampadaires encore équipés d'ampoules à vapeur de mercure. Vu que ce type d'ampoules ne sera plus disponible dans le courant 2015 et qu'elles seront de toute façon interdites d'ici à 2017, le pas est vite franchi. Le remplacement est une obligation à court terme et une bonne opportunité au niveau écologique. Ces lampes généreront également une diminution de la consommation d'environ 25% sur les dépenses de fourniture de courant. La durée de vie des ampoules LED est également 3 fois supérieure aux lampes existantes. Au vu de ces considérations, le groupe PLR accepte cette demande de crédit, ainsi que la proposition du Conseil communal d'échelonner les travaux sur 2 années comptables.

**M. Pascal Bruni (La Grappe)** remercie le Conseil communal pour la clarté et la précision du rapport. Au vu des importantes économies réalisées tant sur la consommation que sur l'entretien de ce nouveau matériel, compte tenu des importants rabais concédés par le Groupe E et de l'impact écologique dû à la réduction de 25 % de la consommation électrique, la Grappe se prononce à l'unanimité en faveur de ce rapport.

**M. Mauro Vida (PS).** Le groupe PS est convaincu de la nécessité de changer les lampes à vapeur de mercure. Il s'est interrogé sur la fiabilité des LED et surtout de la durée de vie de l'électronique qui les alimente. Qu'en est-il du service après-vente et combien de temps trouvera-t-on encore des pièces de rechange ? Les points favorables sont la possibilité de réduire la luminosité durant la nuit et la mise en place d'un partenariat avec Eli10 et le Groupe E sur notre commune. Il est bien également que le plan financier ait été corrigé pour tenir compte des investissements discutés ce soir. Le groupe socialiste accepte cette demande de crédit dans sa grande majorité

**Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## **6. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 211'000.- pour le changement du système de chauffage du collège d'Auvernier**

**M. Patrice Blanc (Commission technique).** La Commission technique n'a pas été sollicitée pour cette demande de crédit. Il paraît bon de rappeler que la Commission, communément nommée « technique », s'intitule précisément « Commission des Services industriels, des travaux publics et des énergies » et que celle-ci aurait dû pouvoir examiner le rapport et la demande de crédit pour cet objet relevant de sa compétence ; le choix du changement du système de chauffage est précisément un sujet énergétique. Ce fait est déploré et le Conseil

communal est prié de consulter à l'avenir, en fonction des sujets de compétence, l'ensemble des commissions concernées.

**M. François Burgat (Commission financière).** 25% des coûts seront refacturés au projet de construction qui se développera sur le terrain des Missions à deux pas de l'ancien collège d'Auvernier. Les conduites seront également à la charge du projet de construction sur le terrain des Missions. La Commission financière préavise favorablement le rapport, ainsi que la demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

**M. Daniel Sigg (Verts).** Le groupe socialiste salue l'installation d'un chauffage à distance à Auvernier après le rejet en 2010, par la Commune d'Auvernier, d'un projet de plus grande envergure. Le groupe s'étonne néanmoins que la Commission des services industriels, des travaux publics et des énergies n'ait pas été consultée alors qu'il s'agit justement d'un sujet qui traite d'énergie. Le groupe s'est également posé la question de savoir si les riverains autour du collège et du futur bâtiment des Missions avaient été consultés, afin qu'ils profitent de se raccorder à cette solution rationnelle, responsable et économique. Concernant la subvention fédérale de CHF 29'500.-, le groupe se demande quel est son mode de calcul. Le rapport dit que les besoins en puissance sont trois fois plus faibles que la puissance même de l'installation. En conséquence, on peut s'interroger sur le nombre de bâtiments communaux qui se trouvent dans un cas similaire et il serait peut-être nécessaire de faire un bilan de tous ces bâtiments. Le groupe accepte à l'unanimité le rapport présenté.

**Mme Josette Schaer (CC)** répond à une question de M. Sigg concernant les filtres à particules. Pour une installation de cette taille, les normes légales ne contraignent pas à la pose d'un filtre à particules, mais il est possible d'en ajouter un spontanément et il est donc nécessaire de définir un emplacement au moment de la construction. Concernant la subvention fédérale, pour une installation de moins de 1'000 mégawatt-heure, une base de CHF 5'000.- est versée, à laquelle s'ajoutent CHF 50.- par mégawatt-heure annuel, ce qui représente CHF 29'500.-. Au sujet de l'extension du CAD aux riverains, la commune a fait le choix d'un « mini-CAD » pour les bâtiments communaux uniquement, ceci afin de simplifier l'installation, vu la problématique du passage des conduites au sud de la Bâla, et également pour éviter une inégalité de traitement en investissant pour quelques propriétaires seulement. Concernant les autres bâtiments communaux, il faut rappeler que les plus vieilles installations sont celles des collèges d'Auvernier et de Colombier (Vernes). Un projet est à l'étude pour ce dernier, car la commune a été mise en demeure d'assainir l'installation. Un état des lieux par bâtiment est en cours. Enfin, Mme Schaer confirme que, dorénavant, le Conseil communal veillera à soumettre ce type d'objet à la Commission technique.

**M. Daniel Etter (PLR).** Intégrer les nouveaux locaux des Missions au chauffage du collège est opportun et un signe fort pour un chauffage à énergie renouvelable. Même si le prix de départ paraît conséquent, il est heureux que la commune dispose de place sans n'avoir rien à bâtir. C'est à l'unanimité de ses membres que le PLR accepte la demande de crédit de CHF 211'000.-.

**M. Daniel Bena (La Grappe).** Aucune raison ne s'opposant à cette demande de crédit, la Grappe l'accepte à l'unanimité.

**M. Daniel Sigg (Verts)** intervient concernant la question de l'installation d'un filtre à particules. Il est d'avis qu'une telle mesure devrait être obligatoire et ajoutée au crédit vu qu'il s'agit d'un chauffage pour une école. Il souhaiterait un amendement y relatif.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Avant la mise au vote de l'arrêté, **M. Daniel Sigg (Verts)** rappelle sa demande d'amendement concernant le filtre à particules.

**M. Patrice Blanc (PLR)** fait remarquer que cet amendement n'est pas possible, compte tenu que le coût de cette installation n'est pas connu. Néanmoins, le Conseil communal peut être chargé de cette question, en soumettant ultérieurement au Conseil général un éventuel coût supplémentaire.

**Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

## **7. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 456'000.- concernant le réaménagement et les mesures de modération du trafic en traversée de localité d'Auvernier**

**Mme M. Lanthemann (CC).** Le Conseil communal est d'avis qu'il faut saisir cette occasion inespérée de partenariat Canton/Commune pour la réalisation d'un réaménagement d'une zone qui apportera non seulement une sécurité accrue, mais aussi une amélioration esthétique non négligeable. Après la rédaction du rapport, des négociations ont été menées avec le Service des Ponts et Chaussées et des synergies ont pu être trouvées. Il en résulte un potentiel d'économies de CHF 100'000.- par rapport au projet qui a été soumis initialement. Aussi, le Conseil communal propose l'amendement suivant à l'article premier de l'arrêté :

« Un crédit de **CHF 356'000.-** TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement et les mesures de modération du trafic en traversée de localité d'Auvernier ».

**M. Louis Godet (Commission technique).** Il est à noter que cette demande de crédit s'inscrit dans la continuité du réaménagement des infrastructures d'Auvernier, puisque la Grand'Rue a été repavée et la Pacotte entièrement refaite. Maintenant que les travaux annexes liés à l'autoroute sont en cours et que la Confédération va poser le nouveau revêtement de roulement à travers le bas du village d'Auvernier, il est tout à fait de bonne augure que le Conseil communal profite de prévoir le réaménagement en fonction de cette évolution. Il est aussi à relever que la demande de crédit a été amendée à satisfaction de la Commission. Le crédit concerne uniquement des travaux de surface, il n'y a pas d'infrastructures à remplacer. La Commission recommande à l'unanimité l'acceptation de cette demande de crédit avec l'amendement proposé.

**M. François Burgat (Commission financière).** Lors de sa séance du 2 mars, la Commission a écouté avec attention les explications fournies par l'urbaniste mandaté par la commune pour ce projet. Les défis qui y sont liés, notamment le délestage de l'autoroute en cas de fermeture, ainsi que l'absence de trottoirs sur la partie nord de la chaussée ont été expliqués en détails. La Commission comprend bien l'esprit de ce projet, mais le crédit de CHF 456'000 semble élevé. Elle se demande également si un projet moins luxueux n'aurait pas pu être envisagé dans le contexte d'une zone 30km/h. Cette demande de crédit ne figure pas au tableau des investissements. Le Conseil communal a néanmoins expliqué que certains investissements planifiés seraient décalés dans le temps. Il subsiste également un solde disponible sur le crédit des conteneurs enterrés. Le Conseil communal a également expliqué que le crédit de CHF 456'000.- doit être vu comme un montant maximum et que des synergies devraient également être trouvées avec les travaux de réfection du revêtement de surface qui est prévu dans le cadre de la fin des travaux du tunnel de Serrières. Avant

amendement, la Commission s'est montrée partagée sur ce projet, mis au vote avec 4 avis favorables, 1 avis défavorable et 3 abstentions.

**M. Jean-François Künzi (PS).** La lecture du rapport, un peu touffu parce que trop détaillé, permet néanmoins de se rendre compte de l'importance de ce tronçon de route cantonale (RC5) qui traverse le bas d'Auvernier. Le groupe socialiste observe que:

- la rue de la Bâla s'avère, à un endroit précis, particulièrement étroite ;
- des enfants, certains en bas-âge, fréquentent le secteur en raison de la présence d'un collège et, bientôt, d'une crèche ;
- en cas de fermeture de l'autoroute, une grande part du trafic s'effectuera par cette voie pourtant guère appropriée ;
- en l'état actuel, la sécurité n'est pas garantie ;
- l'Etat entend refaire la couche d'usure de cette route.

En conséquence, le groupe socialiste approuve toutes les mesures visant à améliorer la sécurité dans la zone incriminée et les aménagements permettant l'établissement clair de l'ordre de priorité pour le croisement des véhicules et il exige le maintien des feux tricolores à proximité du collège. Le groupe a pris bonne note que le coût final devrait être d'environ CHF 100'000.- inférieur au crédit demandé. Il est également satisfait que la Commission technique ait obtenu la garantie de pouvoir suivre la réalisation de cet important chantier. Dans ces conditions, il entre en matière et approuve, majoritairement, le crédit réduit nécessaire.

**M. Patrice Blanc (PLR).** En premier lieu, le groupe relève la qualité du rapport très complet et illustré de photographies et de plans, ainsi que le fait que le projet ait été présenté et examiné par les trois commissions concernées, à savoir les commissions Financière, d'Urbanisme et Technique. Le groupe remercie le Conseil communal de s'être inquiété de la sécurité dans le cadre de la construction de l'immeuble des Missions et plus globalement sur la traversée de la localité d'Auvernier par la route principale cantonale RC5. Le diagnostic établi par un bureau spécialisé fait état de 65 déficits de sécurité, majoritairement liés au manque de visibilité. Pour y remédier sans investissement démesuré, il est préconisé une réduction de la vitesse maximale autorisée sur l'axe routier cantonal. Une Zone 30 ne peut être réalisée sur un tronçon routier à orientation trafic tel qu'une route cantonale, route principale suisse de surcroît, qu'en requalifiant la chaussée par des aménagements de modération de trafic compatibles avec un trafic poids lourds et de transports publics. Ceci tout en maintenant la priorité sur l'axe principal, en l'espèce assurée par l'aménagement de trottoirs continus, traversant les intersections, ce qui implique, selon l'article 15/3 OCR, une perte de priorité pour les véhicules qui franchissent le trottoir, au bénéfice des piétons et du trafic sur l'axe routier. Le Service des ponts et chaussées, propriétaire de la route et autorité cantonale en matière de circulation routière, s'est déclaré favorable à l'aménagement d'une Zone 30 en ancienne localité d'Auvernier sur l'axe RC5 et a donné son accord de principe avant l'approbation du projet finalisé. Lors de la présentation du projet aux commissions d'Urbanisme et Technique, plusieurs modifications ou adjonctions ont été suggérées. Celles-ci, qui ne devraient pas avoir de répercussion sur l'investissement global, seront examinées par le bureau mandaté pour finaliser le projet qui sera à nouveau présenté aux commissions d'Urbanisme et Technique pour remarques éventuelles et validation. Le groupe PLR relève la qualité du projet. Il est important de réaliser cet aménagement cette année, non seulement pour bénéficier de l'opportunité des travaux de réfection de chaussée par l'Etat, mais aussi, et cela n'a pas été relevé, par le fait qu'aujourd'hui le trafic est très réduit, car dans le cadre des travaux de construction des tunnels A5 de Serrières, la circulation dans le sens Ouest-Est est interrompue en Est de la localité. Ceci ne sera plus le cas lors de la mise en service en bidirectionnel de la route cantonale 5 réaménagée.

La question financière a fait débat au sein du groupe, le projet impliquant un investissement important. Toutefois, comme le Conseil communal vient de le confirmer, l'Office de l'entretien du service des ponts et chaussées prend à sa charge le revêtement routier sur l'entier du domaine cantonal, soit aussi sur le trottoir projeté, ainsi que l'adaptation des grilles existantes d'écoulement des eaux de surface, soit un montant devisé à CHF 100'000.-. Par ailleurs, la commune pourra bénéficier de prix concurrentiels, car une soumission globale des travaux sera réalisée par l'Office de l'entretien OENT. En conclusion, quelques membres du PLR s'abstiennent, car jugeant le coût d'investissement trop important, mais la grande majorité du groupe PLR prend en considération le rapport et vote le crédit sollicité.

**M. Bertrand Cottier (La Grappe).** Après quelques années pendant lesquelles le trafic était moins important, en raison principalement de l'impossibilité de rejoindre le réseau autoroutier par l'Est du fait de la construction du tunnel de Serrières, le trafic devrait, dès la fin des travaux, s'intensifier à nouveau sur la route cantonale traversant Auvernier. Dès lors, le groupe s'est montré enthousiaste quant aux aménagements proposés, destinés à modérer le trafic, ainsi qu'à augmenter la sécurité des usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les enfants. Police neuchâteloise faisait, il y a quelques jours, le constat très encourageant que le nombre d'accidents mortels a été divisé par 8 en 45 ans alors que, pendant la même période, le nombre de véhicules immatriculés faisait plus que doubler. Pour atteindre ce résultat, un nombre important d'améliorations ont été mises en place à tous les niveaux (qualité des véhicules et des infrastructures routières, signalisation, formation, prévention, répression). Toutefois, étant donné que le rapport mentionne que le tronçon, objet du présent rapport, fait état de 65 déficits de sécurité, dont 23 d'importance élevée, il semble un devoir d'apporter une contribution en acceptant le crédit amendé y relatif, ce que fait la grande majorité des membres de La Grappe.

**M. Mathias Bauer (PLR)** intervient à titre personnel, informant, qu'après mûre réflexion, il refusera la demande de crédit en raison du caractère excessif du projet et du montant concerné, malgré l'amendement. S'il reconnaît que la question de la sécurité à l'approche des écoles est une priorité, les mesures recommandées par le bureau d'ingénieurs lui paraissent excessives et même curieuses, comme par exemple la suppression des feux de signalisation, alors que leur mise à jour a été payée il y a 3 ans à peine. Même en concevant que des règles particulières imposent ce choix, l'on peut s'interroger sur la possibilité d'améliorer la sécurité routière en supprimant des feux devant une école. A cela s'ajoutent la suppression de 8 places de parking, le rétrécissement de la largeur de la route, la création d'un trottoir et d'une zone 30 supplémentaires et la création d'un îlot, pour un crédit amendé de CHF 356'000.- qui n'est pas inscrit au budget des investissements. Ceci donne une impression d'urgence, voire de précipitation. La sécurité routière est une priorité, mais, comme pour toutes les tâches publiques, le respect d'une certaine proportionnalité est nécessaire. En l'occurrence, de l'avis de M. Bauer, le coût et les désagréments occasionnés sont trop importants par rapport au faible gain potentiel en sécurité. Aussi, il refuse ce crédit et invite l'assemblée à en faire de même.

**M. François Gubler (PS)** dit partager personnellement la même position que M. Bauer, trouvant ce crédit trop excessif par rapport au bénéfice apporté. Il n'est pas convaincu qu'il y ait un accroissement vraiment marqué du trafic, sauf à des moments exceptionnels de fermeture d'autoroute, dans la mesure où il y aura une entrée sur l'autoroute entre les FTR et Auvernier du côté Est. L'essentiel du trafic concerne des gens d'Auvernier qui devraient être sensibles au problème sécuritaire. M. Gubler refusera également le crédit.

**M. Louis Godet (Vert'Lib.)** intervient à titre personnel, suite à la remarque de M. Bauer concernant la suppression des feux, expliquant qu'il n'est pas question d'en supprimer la totalité. Les feux concernés, vieux de 4 ans, ont effectivement été renouvelés, mais l'armoire de commande a dû être réadaptée. Les feux du collège seront conservés pour assurer un bon niveau de sécurité.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Mis au vote, l'arrêté amendé selon proposition du Conseil communal, est accepté par 28 oui, 2 non et 6 abstentions.**

## **8. Rapport en vue de l'acceptation du règlement concernant la distribution de l'eau**

**M. Frédéric Laurent (CC).** Ce règlement, qui harmonise la distribution de l'eau potable entre les villages, fait largement référence à Eli10. Il ouvre maintenant la porte à une tarification unique de l'eau qui pourra être proposée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Des discussions seront cependant encore nécessaires, car trouver un consensus ne sera pas aisé, compte tenu que les tarifs actuels sont très différents.

**M. François Burgat (Commission financière).** Ne s'agissant pas d'un objet financier, la Commission ne s'est pas prononcée au sujet de ce rapport.

**M. Philippe Egli (La Grappe).** C'est à l'unanimité moins une abstention que ce règlement a été plébiscité en séance de groupe. Quelques corrections formelles seront cependant proposées lorsque le règlement sera passé en revue.

**Mme Sara Laroui (PS).** Le parti socialiste a lu avec attention le règlement et a relevé quelques propos qui pourraient amener à différentes interprétations. Mais le groupe fait confiance aux personnes qui ont rédigé ce document, au niveau de la loi et de ses implications. Par conséquent, le parti socialiste accepte à l'unanimité ce règlement.

**M. Mathias Bauer (PLR).** Le souhait du Conseil communal d'unifier les règlements est louable. Il est en effet incohérent, qu'à l'heure actuelle, trois règlements s'appliquent sur le territoire communal, en fonction du village. En ce qui concerne le contenu du règlement, il ne comporte que peu de différences en comparaison aux trois règlements existants. La seule particularité est la mention de la société Eli10 dans un règlement communal. Le règlement en vigueur à Colombier, qui délègue déjà à Eli10 l'exploitation et l'entretien des installations, ne contient pas d'article de ce type. Le groupe PLR considère que le choix d'Eli10 comme concessionnaire est une bonne solution et soutient sans réserve le projet de règlement. Le groupe PLR regrette le manque d'information concernant les implications financières pour les particuliers. Car même si les tarifs seront fixés ultérieurement par arrêtés, le choix d'Eli10 aura assurément une influence. Concernant la prochaine fixation des tarifs et taxes, le groupe PLR rend attentif le Conseil communal quant aux grandes différences existant actuellement, soit à peu près + 40% entre le tarif le plus bas et le tarif le plus élevé. Le groupe encourage dès lors à trouver une solution progressive, afin de ne pas heurter les sensibilités.

**M. Frédéric Laurent (CC).** Concernant les tarifs, l'équilibre financier sera assuré, même s'il y aura forcément des gagnants et des perdants. Les discussions porteront justement sur les très grosses différences existantes et l'expérience d'Eli10 aidera à trouver la bonne solution. Avec des comptes autoportés, il y a néanmoins une réserve et il sera sans doute possible d'en utiliser une partie pour atténuer la transition.

**M. Philippe Egli (La Grappe)** propose un amendement à l'art. 2 qui permet de définir au début du règlement ce qu'est Eli10 : « La commune est actionnaire d'Eli10 SA, dont le siège est à Boudry (ci-après Eli10) ». *Suite inchangée.*

La Grappe relève en outre quelques corrections :

- Table des matières :

ad Art. 2 : harmoniser le titre médian avec le texte inscrit dans le règlement (« Eli10 »)

ad Art. 33 : idem (« Conséquences sur la Commune »)

ad Art. 42 : supprimer l'article 42

- Art. 42, titre médian : supprimer: « Art. 42 »

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Mise au vote, la proposition d'amendement par La Grappe de l'art. 2 est acceptée par 30 oui, 1 non et 5 abstentions.**

**Mis au vote, le règlement amendé est accepté à l'unanimité.**

## 9. Communications du Conseil communal

**Mme Marie-France Matter :**

- Suisse bouge : Boudry défiera la commune de Milvignes sur le site de l'anneau d'athlétisme à Colombier, du mercredi 6 au vendredi 8 mai. L'ouverture du site, les activités, ainsi que les horaires seront communiqués ultérieurement. Cette manifestation sera clôturée par une marche aux flambeaux avec les conseillers généraux de Boudry et de Milvignes le vendredi 8 mai en début de soirée.
- Boudrysia : comme annoncé dans la presse, Milvignes sera la commune invitée de la Boudrysia les 11, 12 et 13 septembre 2015. Le comité d'organisation de la Boudrysia est composé de M. Gilbert Streit, président de l'Association des sociétés locales d'Auvernier, M. Robert Gygi, président de l'Association des sociétés locales de Bôle, ainsi que de M. Pascal Bruni, président de la Commission Culture, loisirs, sports et animation.

**M. Frédéric Laurent :**

- une carte du territoire entier de Milvignes figure dorénavant sur le site internet de la commune. Elle mentionne tous les noms de rues.

## 10. Interpellations et questions

Question de **M. Philippe Bärffuss (PS)**. Un projet de biogaz a été présenté par le Conseil communal il y a un peu moins d'une année. Quelle est la position du Conseil communal face à ce projet ? Compte-t-il en favoriser le développement ou participer à ce dernier ?

**M. Frédéric Laurent (CC)**. Effectivement, des agriculteurs de la commune et de la région ont proposé au Conseil communal un concept de biogaz à Cottendart, à proximité de Vadec. Le Conseil communal les a rencontrés et a reçu des explications très bien documentées par

Greenwatt, l'entreprise qui apporte son soutien technique au projet. La Commission d'urbanisme a également été consultée, pour le choix du site notamment, laquelle a préavisé favorablement le projet. Le Conseil communal trouve extrêmement intéressant de pouvoir, à futur, livrer les déchets compostables de l'ensemble de la commune directement à une entreprise productrice de biogaz située sur Milvignes. Cependant, la commune est actionnaire de Vadec, laquelle gère le tri des matières compostables. Il s'agit donc de trouver une entente entre les trois entités, la commune, Vadec et les producteurs de biogaz. Par ailleurs, la société CADBAR, qui distribue la chaleur sur Auvernier et Colombier, a été approchée par ces mêmes producteurs, lesquels lui ont proposé d'ajouter au transport de chaleur, la combustion qui serait produite à proximité. CADBAR, dont la commune est également actionnaire, a aussi préavisé favorablement cet apport. Malheureusement, le site choisi par les agriculteurs fait l'objet de directives du SENE, parce qu'il se trouve en bordure de la zone de captage des Brégots. Des analyses et études préalables doivent donc être faites. M. Laurent a confirmé au SENE le préavis favorable des autorités, en exposant toutefois leur crainte de voir les eaux souillées si les choses n'étaient pas faites convenablement. Le Conseil communal espère que ce projet pourra se faire, mais bien évidemment pas aux dépens de la santé des citoyens.

**M. Robert Gygi (La Grappe)**, en tant que partie prenante dans ce projet, ajoute que celui-ci a du plomb dans l'aile, à cause des directives du SENE concernant la zone de protection de captage. Celle-ci doit être modifiée. Les plans étaient prêts à être déposés, la commune et l'Etat apportaient leur soutien, mais les exigences sont maintenant telles, que le projet ne sera financièrement pas réalisable.

## 11. Divers

**M. Daniel Sigg (PS)** demande au Conseil communal de présenter un rapport sur l'installation d'un filtre à particules au CAD du collège d'Auvernier.

**Séance close à 21h20.**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :            Le secrétaire :

S. Ischer

O. Steiner